

# COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

## CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 28 Octobre 2020

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Le 28 octobre 2020 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16/10/2020.

Date d'affichage : 16/10/2020.

**Présents :** Jean-Manuel GARRIDO, Jean-Claude ESPERANDIEU, Stéphane FEDERICI, Yves PORTENGUEN, Joël LAHACHE, Corinne PASCAL, Brigitte TOURNIER, Aurélie RENAUD, Patrick PETIT, Géraldine VIOLET.

**Absent excusé :** Lionnel ROBERT donne procuration à Jean-Manuel GARRIDO.

**Secrétaire de séance :** Stéphane FEDERICI est désigné comme secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- 1 - Choix de la maîtrise d'œuvre pour la révision de la carte communale
- 2 - Choix de l'entreprise retenue pour la vidéoprotection
- 3 - Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'épicerie multiservices

Questions diverses

.....

18h30 - Intervention de l'association socio-culturel « REVIVRE » connue pour la gestion du centre de loisir qui est venue présenter sa fonction et souhaite un partenariat avec les communes pour développer un plan social sur 4 ans.

19h10 - Ouverture de séance du Conseil Municipal - Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2020 à l'unanimité des membres présents.

#### **1 - Choix de la maîtrise d'œuvre pour la révision de la carte communale**

Quatre bureaux d'études ont été retenus suivant le critère de faible distance entre la commune et le siège des bureaux pour les trois premiers, à savoir :

- Fabien Clauzon (Perspectives Conseils) à Saint-Ambroix.
- Stéphane Crouzet à St-Paul Trois Châteaux.
- Cabinet ADELE SFI à Nîmes.

Et sur conseil de la DDTM pour le quatrième bureau d'études, à savoir :

- Florence Chibaudel à Montpellier.

Dans le cadre d'un marché adapté, un courrier de consultation accompagnée d'un cahier des charges a été adressé aux quatre bureaux d'études le 21 septembre 2020 leur demandant de répondre au plus tard le 09 octobre à 12 heures. Le 07 octobre, Mr Stéphane Crouzet adresse un mail s'excusant de ne pouvoir répondre à la consultation. Le 09 octobre en matinée, nous réceptionnons l'offre de Fabien Clauzon déposée sous enveloppe directement en Mairie.

Le 09 octobre, dernier jour pour déposer une offre, Mr Lionnel Robert contacte téléphoniquement Mme Florence Chibaudel pour lui demander si elle compte répondre à la consultation. Ayant été touchée par le

COVID 19, elle n'a pas pu répondre dans les temps. Un délai lui est accordé jusqu'au 12 octobre. A cette date, elle transmet par mail une proposition.

Le 13 octobre 2020, il est procédé à l'ouverture des deux offres :

- La proposition de Fabien Clauzon s'élève à 19.167,60 € TTC pour la mission de révision de la carte communale et à 7.132,80 TTC pour la partie évaluation environnementale sous-traité au bureau Ecoter de Montélimar.
- La proposition de Florence Chibaudel s'élève à 30.000 € TTC. Elle ne comprend pas de chapitre pour l'évaluation environnementale obligatoire et devrait donc être complétée.

**Vote Pour à l'unanimité** du cabinet Fabien Clauzon pour un montant total de 26.300,40 € TTC

## **2 - Choix de l'entreprise retenue pour la vidéoprotection**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision prise lors de la dernière assemblée en date du 26 août 2020 N° 36-2020, du lancement de l'étude d'un projet d'installation de vidéoprotection. Une première réunion de travail s'est tenue en Mairie le 09 septembre, animée par le référent de la gendarmerie de l'Ardèche. Des préconisations ont été formulées par ce dernier et se déclinent en trois axes : la protection des bâtiments et des installations publiques, la prévention des atteintes aux biens et aux personnes et la prévention et constatation des infractions aux déchets et autres.

Dans le cadre d'un marché public adapté, un courrier de consultation accompagné d'un cahier des charges a été adressé à deux entreprises spécialisées dans ce domaine, à savoir : le Groupe T.C.F. à AVIGNON et INEO Infracom (ENGIE Solution) à NIMES.

Ces deux sociétés ont déposé leurs offres dans les délais impartis. La première citée propose un devis pour un montant de **22.522,20 € HT**. Quant à la seconde, INEO propose une offre de conception identique à TCF à **20.727,45 € HT** et une variante à **15.795,45 € HT**.

Après en avoir longuement débattu le 26 octobre en commission des travaux, Mr le Maire propose de retenir la société INEO Infracom à NIMES, pour un montant de **15.795,45 € HT**.

- Pour l'entreprise INEO Infracom (ENGIE Solution) : **vote pour 09, contre 01 Patrick PETIT, 01 abstention Géraldine VIOLET.**
- Pour l'installation d'une caméra factice sur la plateforme déchets : **vote pour 01 Géraldine VIOLET, contre 10.**
- Pour l'option 1 disque dur au lieu d'un serveur : **vote pour 10, contre 01 Patrick PETIT.**

## **3 - Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'épicerie multiservices**

Appel à candidature suivant un marché public adapté pour la maîtrise d'œuvre a été lancé le 18 Septembre 2020, avec date limite des offres pour le 06 octobre auprès de trois cabinets d'architecture, et ensuite prolongée jusqu'au lundi 12 octobre, à savoir :

- Le Cabinet d'architecte Olivia Laurent à 07120 LABEAUME,
- Le Cabinet d'architectes Jasmin Gominguez à 07110 LARGENTIERE.
- Le Cabinet d'architectes Ageron et Yot à 07150 VAGNAS,

Les deux premiers précités, nous ont fait connaître qu'ils ne pouvaient répondre à notre sollicitation compte tenu de leur de charge de travail. Le cabinet Ageron et Yot nous a adressé une proposition de mission d'un montant de 15.000 € HT.

**Vote Pour à l'unanimité pour le Cabinet d'architectes Ageron et Yot**

## **Questions diverses**

- Communication sur l'affaire LEONETTI : Le Tribunal de Privas a rendu son jugement le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et a jugé que la rue Dumas situé sous la maison LEONETTI est la propriété de la commune de SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES
- Communication sur la visite de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur Patrick LEVERINO le lundi 26 octobre qui accompagné du maire et des adjoints Messieurs ESPERANDIEU et FEDERICI a parcouru les différents projets réalisés sur la commune
- Communication sur le Ball-Trap : Le maire saisira par courrier la Préfecture à ce sujet.

**Levée de séance à 20h08**